

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MOISSAC SOUS-PRÉFECTURE LE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON,
Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier MOTHES, M. Gérard CHOUKOU, Mme Estelle HEMMAMI, M. Richard BAPTISTE, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

22- 23 Septembre 2010

EXONERATION DE LA CONTRIBUTION FONCIERE ET DE LA CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE POUR LE CINEMA CONCORDE

Vu l'article 1464 A du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts,

Vu la demande du complexe Cinématographique « Le Concorde »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 28 Voix Pour et 1 Contre (M. Charles)

DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises le cinéma le Concorde à hauteur de 100 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux..

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de ces exonérations.



Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 1 OCT. 2010
CASTELSARRASIN - 82